

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée internationale des droits des femmes : plus qu'une grande cause, il faut maintenant de grands résultats !

A la veille de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars, l'AMF et son groupe de travail égalité femme/homme*, co-présidé par **Cécile Gallien** et **Édith Gueugneau** ont souhaité rappeler la nécessité d'une impulsion forte et transversale de l'État, des collectivités locales, des corps intermédiaires et de la société pour promouvoir la mixité et l'égalité.

En auditionnant ce jour, **Isabelle Pianet**, présidente de l'Association Femmes et sciences, l'AMF entend signifier la nécessité absolue d'amplifier une politique d'égalité des chances notamment à travers l'éducation (formation des enseignants, actions de sensibilisation à la mixité des études et des métiers, ...) et une politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents champs de la vie sociale.

Convaincue de la nécessité d'une approche globale et territoriale, l'AMF salue les actions des communes et des intercommunalités, met à disposition de celles-ci un memento pour structurer cet engagement** et indique à l'État sa disponibilité pour accompagner un mouvement de fond.

Au-delà du groupe de travail dédié, l'AMF a souhaité initier une réflexion collective et globale au sein de l'ensemble de ses instances en associant, de nombreuses commissions (éducation, culture, politique de la ville, sport et petite enfance). Lors du prochain quinquennat, l'AMF invite l'État à fixer des objectifs concrets, puissants et partagés et à les faire évaluer dans leur mise en œuvre. La journée internationale du 8 mars, au-delà d'une mobilisation nécessaire, doit constituer une étape régulière et sincère d'évaluation des politiques publiques.

D'une manière générale, elle souhaite que les trois niveaux de collectivités (commune, département et région) soient davantage associés au regard de leurs compétences éducatives, sociales ou encore économiques. Elle demande que ses recommandations du 10 juillet 2018 visant à renforcer la parité dans les communes de moins de 1 000 habitants et dans les intercommunalités soient effectivement mises en œuvre.

Enfin, l'AMF invite l'État à se saisir des propositions formulées conjointement avec l'ADF lors du grenelle contre les violences conjugales*** et plus récemment lors de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes****.

* Le Groupe de travail égalité femme/homme de l'AMF **répond à la recommandation n°5 du Haut Conseil à l'égalité** dans son dernier rapport sur la parité : « Promouvoir la formation des femmes en politique sur le modèle des collectifs existants (Investies, Élués locales, Réseau national des femmes élues...) pour que les élues gagnent en assertivité et en sentiment de légitimité, partagent des stratégies de contournement et d'opposition aux réflexes sexistes ; Encourager la création de groupes de travail pour la promotion de la présence des femmes dans les exécutifs locaux, **sur le modèle de celui créé à l'AMF, au sein d'autres associations d'élus** (France urbaine, APVF, AMRF, CCRE...) et coordonner leurs actions »(<https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/comment-obtenir-la-parite-au-sein-des-communes-et-des-intercommunalites-freins>)

** <https://www.amf.asso.fr/documents-memento-sur-la-commune-egalite-femmehomme/39945>

*** <https://www.amf.asso.fr/documents-grenelle-contre-les-violences-conjugales-lamf-ladf-sengagent/39715>

**** <https://www.amf.asso.fr/documents-dix-propositions-lamf-pour-rendre-plus-efficace-laction-pouvoirs-publics/41007>